



Charte de fonctionnement du comité éthique et droits des personnes

La charte sert à expliquer comment fonctionne le comité d'éthique.

A l'Adapei du Doubs il y a un comité d'éthique.

Le comité d'éthique peut aider :

- Les personnes accueillies.
- Les familles.
- Les professionnels.

Le comité d'éthique respecte les valeurs de l'association,
par exemple : les personnes handicapées
doivent avoir les mêmes droits que tout le monde.

Le comité d'éthique prend en compte les lois pour donner son avis.



A quoi sert le comité d'éthique ?

Le comité d'éthique peut vous aider :

- si vous êtes dans une situation difficile et que vous avez besoin d'aide pour prendre une décision, faire un choix.
- si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés.

Le comité d'éthique vous aide mais il ne prend pas de décision.

Qui fait partie du comité d'éthique ?

Le Président de l'Adapei du Doubs.

Des administrateurs.

Le directeur général.

Des professionnels qui travaillent à l'Adapei du Doubs.

Des représentants des personnes handicapées de Nous Aussi.

Des représentants des familles, des tuteurs et des curateurs.

Comment faire pour demander de l'aide au comité d'éthique ?

Il faut remplir une fiche et l'envoyer au comité d'éthique.

La fiche s'appelle la fiche de saisine,

Vous pouvez demander la fiche au secrétariat de votre établissement ou de votre service.

Pour remplir la fiche vous pouvez être aidé par l'association Nous Aussi.

Si vous ne pouvez pas remplir la fiche, vous pouvez téléphoner au service aide au 06 26 10 40 06.